



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU 30/36 RUE MIRABEAU A VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ FBI FRANCE BATIMENT INDUSTRIE - LOT 3 ELECTRICITE CFO - CFA

**DÉCISION N° AU-18-311
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14/11/2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-17-116 en date du 27/03/2017 de signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau – Lot n° 3 : électricité CFO, CFA avec la société F.B.I (notifié le 10/04/2017) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 11/09/2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux supplémentaires, consécutifs à des modifications demandées en cours de chantier par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, ainsi que l'allongement de la durée du chantier.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société FBI (France BATIMENT INDUSTRIE), domiciliée, 34 rue du Bois Galon – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur CORDA Frédéric, Président, l'avenant n°1 au marché de travaux de construction du groupe scolaire, 34-36 rue Mirabeau à VINCENNES (94300) pour le lot n°3 – Électricité CFo-CFa.

Le montant de l'avenant n°1 est de 40 267,68 € HT (48 321,22 € TTC).

Le montant initial du marché de 419 671,50 € HT (503 605,80 € TTC) est porté à 459 939,18 € HT (551 927,02 € TTC).

Le délai global initialement fixé à 15 mois à compter de la notification et dans lequel s'insère le délai d'exécution du lot 3 est prolongé jusqu'au 9 octobre 2018.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des travaux d'entretien des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181017-lmc1H5699H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/10/2018 Date de Publication : 17/10/2018

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181017-lmc1H5699H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/10/2018
Date de Publication : 17/10/2018